

Département du Développement Urbain
Tél. +33 (0)2 40 99 32 26
laurence.bezert@nantesmetropole.fr

Nantes, le 18 juillet 2019

CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION D'ECOSYSTEME DE PROXIMITÉ

TITRE I – CONTEXTE DE LA MISSION

Le développement de la métropole s'inscrit fortement dans les enjeux de la transitions écologique, et s'associe avec volontarisme à la lutte contre le changement climatique. Capitale verte de l'Europe en 2013, Nantes Métropole est par ailleurs engagée depuis longtemps dans un principe de végétalisation, de développement des parcs et de jardins, de maillage des espaces de nature entre eux, conciliant à la fois continuités écologiques et continuités des réseaux cyclables et piétonniers.

Mais la «métropole nature» dépasse désormais la notion « d'espaces verts » au sens strict. Avec la volonté de préserver, de conforter et de développer un maillagr fonctionnel vert et bleu, le projet de territoire vise tout à la fois à valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers qui entourent l'espace urbanisé et à redévelopper sous toutes ses formes la nature en ville.

Il vise à favoriser la diversité des milieux naturels qui peuvent être autant des lieux d'agrément que des réservoirs de biodiversité, des supports pour le développement des déplacements doux et pour la valorisation du patrimoine et du paysage local.

Le renforcement de l'armature verte et bleue participe ainsi activement à la préservation de la biodiversité, et sur un plan plus générique, du vivant, en identifiant les continuités écologiques nécessaires à la préservation des espaces et des espèces. La trame verte et bleue joue également un rôle important pour la régulation du climat local, la prévention des risques d'inondation, et l'amélioration de la qualité de l'eau, des sols et de l'air.

TITRE II – CONTENU DE LA MISSION

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Les avancées sont multiples, pour autant, la volonté d'affirmer la présence de la nature sur les territoires urbanisés, et spécifiquement en ville nécessite d'innover et d'expérimenter sans cesse.

Dans cette optique, et à très petite échelle, la métropole souhaite tester, voire développer des petits écosystèmes végétaux en ville, «micro-forêts denses» véritables petits poumons verts s'inspirant des mécanismes de forêts primitives sur de petits volumes et de petites surfaces. Ces espaces d'un genre

nouveau pourraient ne pas dépasser 200 mètres carrés, tout en permettant de profiter de certaines vertus de la forêt en termes de biodiversité, de confort thermique l'été, de capacité de stockage du carbone, d'infiltration des eaux pluviales, de captation de certains polluants, etc.

En parallèle, du point de vue des habitants, et dans une dynamique de proximité, ces espaces d'un genre nouveau auraient vocation à être des démonstrateurs et des accélérateurs de conscience et d'action avec un double objectif :

- favoriser l'implication et la connexion directe entre les urbains et la nature dans un projet en prise directe avec les enjeux majeurs de notre temps
- favoriser le lien social et la rencontre entre les habitants du secteur.

Cette ambition peut se déployer sous des formes diverses : projets pédagogiques dans les écoles, ateliers participatifs, participation aux plantations, suivi de la pousse des végétaux....

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DES SITES SELECTIONNES

Deux sites sont à ce jour possibles.

Ils ont été retenus en fonction de critères technique mais aussi de positionnement dans la ville afin de générer du lien et une dynamique sociale : inscription dans un projet urbain (ainsi sur le Clos Toreau, les habitants ont fait remonter l'idée que le site manquait encore d'arbres, la proposition de plantation d'une forêt urbaine de proximité répond à cette attente), inscription au cœur d'un quartier à proximité des habitations, terrain de petite taille ne comportant aucun tuyau drain canalisation ou ligne électriques.

Il s'agit de :

- Un site au sein du quartier du Clos Toreau
- Un site le long du Boulevard Benoit Frachon

Sur la base des offres qui seront remises, la collectivité se réserve la possibilité de mettre en œuvre le projet sur un seul site ou sur les deux sites.

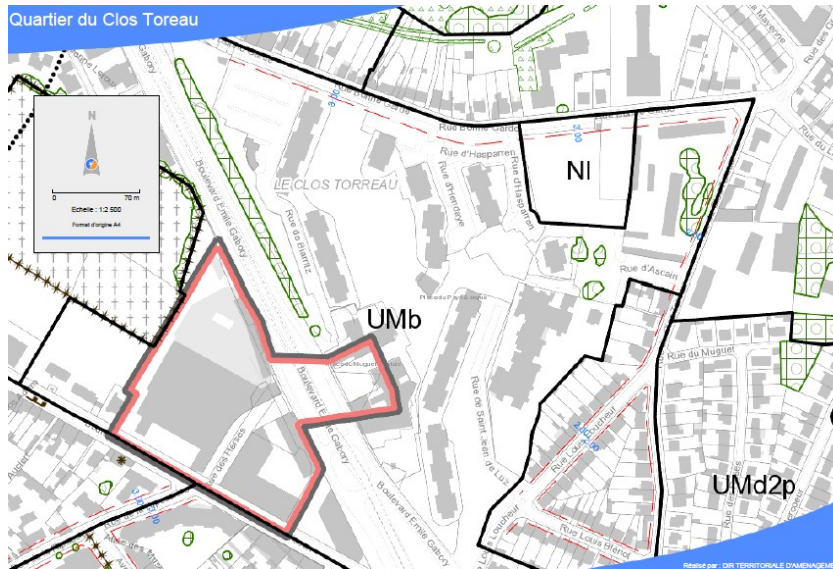
Le candidat devra préciser une méthode et un coût pour chacun des deux sites. Le choix de retenir un ou deux sites sera opéré par la collectivité au moment de l'attribution du marché.

Site 1 : CLOS TOREAU

Ce site, de par son positionnement, dans le quartier politique de la ville du Clos Toreau, à l'interface entre un quartier d'habitat social et une zone pavillonnaire et son statut réglementaire, constitue un potentiel intéressant pour développer une « micro forêt urbaine dense » sur une superficie modeste (250m²) répondant aux attentes des habitants réclamant plus d'arbres dans leur quartier.

Le site de 6000 mètres carrés étant voué à conforter sa vocation sportive dans le cadre d'une démarche concertée avec les habitants. Dernier espace public non réaménagé dans la cadre du projet de renouvellement urbain initié dans les années 2000, il fera l'objet d'un projet concerté avec les habitants, avec deux principales vocations : sportive pour tous et vecteur de nature en ville. Le projet est pensé à différentes temporalités : une première qui vise à installer du mobilier sportive et convivial pour « tester » des usages entre 2019 et 2020, Une réflexion à plus long terme et plus global incluant également les rues d'Hasparren et Ascaïn inspirée des usages en développement sur le site.

Cette vocation est compatible avec le plan guide du projet de renouvellement urbain, qui s'appuie notamment sur une armature forte d'espaces publics.



L'emprise exacte du projet doit être localisée dans le site fléché sur le plan ci dessous.



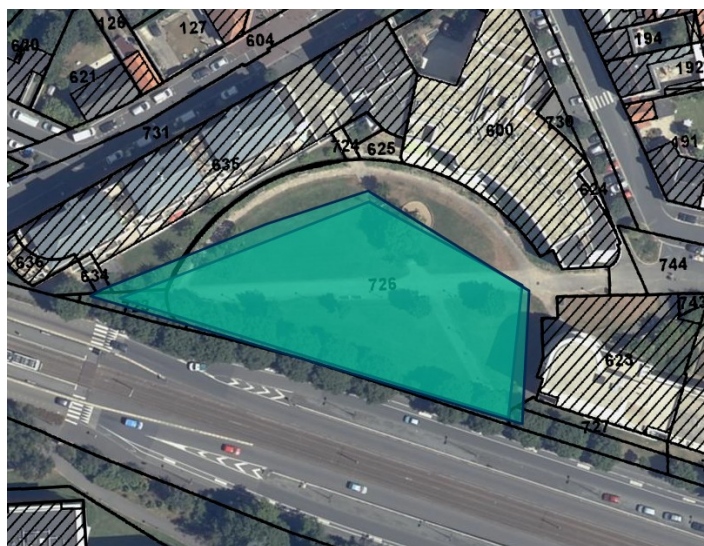
*A gauche vue prise depuis le site en direction de l'habitat
A droite vue en direction de la rue*

Site 2 : BOULEVARD BENOIT FRACHON

Il s'agit d'un espace vert à l'interface entre le quartier Durantière et Chantenay (surface de l'ordre de 700 m²). Ce site, de par son positionnement le long d'un axe de transport en commun (ligne 1 du tramway) et à proximité d'immeuble collectif d'habitat (dont habitat social), d'un établissement pour personnes âgées, non loin du collège de Chantenay, nous paraît intéressant, parce qu'il est visible sur un axe passant et proche de secteurs d'habitations pour la dimension sociale.

Une démarche a d'ailleurs démarré avec les habitants du quartier pour réfléchir à l'évolution de ce site qui n'est pas véritablement un espace où l'on s'arrête, mais un simple lieu de passage.

L'emprise du projet sera à préciser dans l'espace approximativement localisé en vert ci après.



Vue depuis le cœur d'îlot à gauche et vue depuis le boulevard à droite.

ARTICLE 3 : LES ATTENDUS DE LA CONSULTATION

L'étude demandée concerne la conception d'un ou deux écosystèmes de proximité ou micro forêts urbaines denses de proximité.

Il s'agit donc d'étudier le site en détail, à la fois sur le volet paysager, urbain, et analyse du terrain afin de proposer une implantation et une insertion compatible avec le site, un choix d'essences adaptées, et un mode d'organisation pour la plantation de la forêt.

En effet la préparation du terrain, la fourniture des arbres, la clôture du site si nécessaire seront assurés par les services métropolitains.

En revanche, le prestataire doit concevoir la forêt dans le cadre d'un projet social participatif et un projet pédagogique et il a en charge la plantation de la forêt de manière à pouvoir associer les habitants impliqués dans le projet.

ARTICLE 4 : MISSION DU PRESTATAIRE RETENU

- ✓ Descriptif sommaire pour le(s) site(s) retenu(s) : une page maximum.
- ✓ Descriptif détaillé du(es) projet(s) :
 - x projet : descriptif détaillé. Note de présentation du projet permettant de détailler les différentes étapes depuis le concept du projet jusqu'à sa réalisation et comprenant en particulier
 - un diagnostic comprenant une analyse du site, analyse des sols, potentialités de développement sur le plan végétal
 - un projet (voire une ou deux hypothèses) précisant le contenu du projet, l'ambiance végétale recherchée, les essences et toute précision utile à la compréhension du projet.
 - un plan permettant de visualiser le projet et son interaction dans son environnement
 - un plan détaillé des plantations
 - des visuels permettant de voir l'évolution du projet dans le temps
 - des visuels permettant de voir le projet et son insertion dans le site
 - les différentes étapes de réalisation du projet
 - un calendrier.
 - x - projet d'accompagnement social:
Il est demandé de proposer et de mettre en œuvre un dispositif d'animation (rencontres, ateliers, plantations, etc.) en précisant quel type de public associer, comment ? À quelle étape du projet ? Avec quel projet pédagogique ? Il est demandé notamment d'associer les habitants à la plantation des arbres dont il a la charge.

x

TITRE III – MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA MISSION

ARTICLE 1 – PIÈCES À FOURNIR POUR LE JUGEMENT DES OFFRES

Le prestataire devra faire apparaître dans sa proposition les pièces suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- Le P.A.S. incluant la décomposition du prix global et forfaitaire, distinguant une offre pour chacun des sites
- La présentation de l'équipe et de ses compétences

- Les références (présentation de projets similaires)
- Une note de compréhension du sujet et de méthodologie
- Un relevé d'identité bancaire.

L'offre doit être rédigée en langue française.

Elle doit être remise en exemplaire numérique (format .pdf de préférence).

ARTICLE 2 - ANALYSE DES OFFRES

Les critères d'analyse sont les suivants :

50 % note méthodologique, composition et compétence de l'équipe

30 % offre financière

10 % respect du calendrier

10 % références

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ

L'exécution du présent marché prendra effet à compter de la date de notification pour une durée maximale de 15 mois.

La forêt doit pouvoir être plantée en fin d'année 2019 dans l'hypothèse où un seul site était retenu.

Si les deux sites étaient retenus, le second sera mis en œuvre courant 2020, à une période à définir avec le prestataire retenu en tenant compte des périodes adaptées à la plantation.

ARTICLE 4 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au 12 Septembre 2019 à 12 heures.

CONTACTS

Suivi technique :

Laurence BEZERT

Tél : 02 40 99 32 26

laurence.bezert@nantesmetropole.fr

Mathieu BARADEAU

Tél : 02 40 99 32 49

mathieu.baradeau@nantesmetropole.fr

Suivi administratif :

Annie BUREAU

Tél. : 02 40 99 32 19

annie.bureau@nantesmetropole.fr